

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 11 avril 2024

Le nombre de membres du Conseil d'Administration en exercice est de 13.

Effectif légal : 7

Procurations : 2

Présents (10) :

Martine Mazoyer, Vice-Présidente
Philippe Cordier, Conseiller Municipal, Vice-Président délégué
Myrienne Bertrand, Conseillère Municipale
Hervé Barsse, Conseiller Municipal
Guillaume LARGERON, Conseiller Municipal
Jacqueline Pasin, Administratrice
Éliane Barbier-Humeau, Administratrice
Nathalie Gemza, Administratrice
Roger Clay, Administrateur
Serge Jentzer, Administrateur

Excusés (3) :

Denis Thuriot, Président – procuration à Martine Mazoyer
François Diot, Conseiller Municipal
Gérard Ferrand, Administrateur – procuration à Jacqueline Pasin

DEL11042024-11

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE C.C.A.S. DE NEVERS ET LES RESTAURANTS DU CŒUR ET AVENANT N° 1

Exposé,

Vu le Code de l'Action Sociale et des familles,

Vu la loi d'orientation n° 98-657 du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions,

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et notamment son article 10 ainsi que le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence des aides financières octroyées par les personnes publiques,

Vu la délibération du Conseil d'Administration en date du 9 avril 2018 relative aux modalités de versement des subventions par le C.C.A.S. de Nevers,

Considérant les actions développées par "Les Restaurants du Cœur" et notamment l'aide alimentaire conséquente apportée aux ménages neversois et à leurs enfants,

Considérant les relations régulières établies par l'équipe du Pôle Solidarités-Insertion pour l'orientation des personnes, les interventions auprès des bénévoles, la présence du C.C.A.S. au cours des périodes d'inscription aux "Restaurants du Cœur" pour soutenir l'accès aux droits des bénéficiaires,

Considérant la participation des "Restaurants du Cœur" aux travaux menés sur le territoire sur le thème de l'aide alimentaire et avec l'ensemble du réseau de partenaires,

Considérant le bilan du partenariat établi lors d'une rencontre le 08 mars 2024 et la demande de subvention présentée par "Les Restaurants du Cœur" au titre de l'année 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration a décidé :

- De renouveler le soutien du C.C.A.S. de Nevers aux "Restaurants du Cœur" pour les activités menées par cette association,
- D'approuver les termes de la convention de partenariat établie pour les années 2024 à 2026, soumise à votre examen et ceux de l'avenant n° 1 à ladite convention, fixant le montant de la subvention du C.C.A.S. au titre de l'année 2024, à hauteur de **3 500 €**,
- D'autoriser le Président du C.C.A.S. à signer tout document en lien avec cette décision.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2024, article budgétaire 65748.

Adopté à l'unanimité par 12 voix (dont 2 procurations).

**La Vice-Présidente,
Martine Mazoyer**

